



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Quatrième réunion du sous-groupe de l'APIRG sur
la gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG/4)***(Virtuelle, 31 août - 3 septembre 2021)***Point 05 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des modules ASBU****Mise à jour des modules ASBU relatifs à l'AIM***(Présenté par le secrétariat)*

RÉSUMÉ
Ce document de travail présente la mise à jour des modules ASBU liés à l'AIM suite à la sixième édition du plan mondial de navigation aérienne ; Action de la réunion au paragraphe 3.
REFERENCE(S) : <ul style="list-style-type: none">▪ Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750)▪ Rapport de la dix-neuvième réunion de l'APIRG Plan AFI de navigation aérienne - Volume III
Ce document de travail se rapporte aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité, capacité et efficacité KPIS et modules ASBU concernés : DATM-B0, DAIM-B1, DAIM-B2

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) pilote l'évolution du système mondial de navigation aérienne afin de répondre aux attentes toujours plus grandes de la communauté aéronautique. L'objectif du GANP est de répondre équitablement aux besoins de tous les utilisateurs de l'espace aérien, de manière sûre, sécurisée et rentable, tout en réduisant l'impact environnemental de l'aviation.
- 1.2 Le GANP prévoit une série d'améliorations opérationnelles visant à accroître la capacité, l'efficacité, la prévisibilité et la flexibilité tout en assurant l'interopérabilité des systèmes et l'harmonisation des procédures.
- 1.3 La dix-neuvième réunion de l'APIRG qui s'est tenue du 28 au 31 octobre 2013, à Dakar, au Sénégal, a adopté par sa conclusion 19/06 le plan d'action de mise en œuvre du système de navigation aérienne de la région AFI aligné sur les Mises à niveau par Blocs du Système de l'Aviation (ASBU) de l'OACI. Ce plan d'action a ensuite été intégré dans le volume III du plan AFI de navigation aérienne (eANP), avec l'attribution de priorité aux 18 modules de l'ASBU Block 0 pour la mise en œuvre au sein de la région AFI. L'attribution de la priorité est basée sur les critères suivants.
 - ✓ Priorité 1 = mise en œuvre immédiate ;
 - ✓ Priorité 2 = mise en œuvre recommandée.9 modules ont reçu la priorité 1 et les autres la priorité 2.
- 1.4 La sixième édition du GANP a apporté quelques mises à jour au cadre de l'ASBU.

2. DISCUSSIONS

Anciens fil et modules relatifs à AIM

- 2.1 Le principal fil de l'ASBU consacré au domaine de la gestion de l'information aéronautique (AIM) était DATM - Amélioration du service grâce à la gestion numérique de l'information aéronautique, avec 2 modules : B0-DATM et B1-DATM.
- 2.2 Le module B0-DATM a couvert l'introduction initiale du traitement numérique et de la gestion de l'information, de la création à la publication, en passant par la mise en œuvre de l'AS/AIM, l'utilisation du modèle d'échange aéronautique (AIXM), la migration vers la publication électronique de l'information aéronautique (eAIP) et l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.
- 2.3 Le module B1-DATM répondait à la nécessité d'une intégration accrue des informations et devait soutenir un nouveau concept d'échange d'informations ATM favorisant l'accès via des outils basés sur le Protocole Internet. Cela comprenait l'échange croisé d'éléments communs avec l'introduction initiale du Modèle de Référence des Informations ATM (AIRM), qui intégrait et consolidait les informations ATM de manière transversale. Des modèles d'échange tels que AIXM, FIXM (pour les informations de vol et de flux et les données relatives aux performances des aéronefs), IWXXM (pour les informations météorologiques) et d'autres relient leurs concepts à l'AIRM, ce qui favorise la convergence, la réutilisation et l'alignement collaboratif.

Mise à jour du fil et des modules AIM

- 2.4 La sixième édition du GANP remplace le fil DATM par le DAIM, affinant les éléments de mise en œuvre de l'AIM d'une manière plus cohérente et plus complète. Le DAIM ne comporte que des échéances du bloc 1 et du bloc 2.
- 2.5 Le bloc DAIM-B1 comprend sept éléments concernant les informations aéronautiques de qualité, les ensembles de données numériques et les améliorations apportées aux NOTAM. Tous ces éléments sont prêts pour mis en œuvre.
 - 2.5.1 *DAIM-B1/1 - Fourniture de données et d'informations aéronautiques de qualité assurée* : Cet élément garantit que les processus, procédures et systèmes sont améliorés pour permettre une meilleure qualité des produits et services d'information aéronautique. Il comprend :
 - ✓ Mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité pour garantir que les données et informations aéronautiques sont conformes aux normes requises.
 - ✓ Utilisation de systèmes de référence communs (spatial - WGS84 et temporel - AIRAC) pour faciliter l'interprétation cohérente des données et informations aéronautiques et faciliter leur échange en temps utile.
 - ✓ Passage complet à un environnement automatisé centré sur les données afin que la gestion, le traitement, la vérification, l'utilisation et l'échange puissent se faire de manière structurée et automatique et que l'intervention humaine soit réduite.
 - ✓ Les données et informations aéronautiques sont de haute qualité si elles sont agrégées et fournies par des sources revêtues d'autorité. Cela nécessite des relations correctement contrôlées tout au long de la chaîne de données, de la création à la distribution à l'utilisateur suivant (accords formels avec les créateurs de données, les États voisins, les fournisseurs de données et d'informations et autres).
 - 2.5.2 *DAIM-B1/2 - Fourniture d'ensembles de données numériques de la publication d'informations aéronautiques (AIP)*: Cet élément consiste à remplacer des sections existantes de l'AIP par des ensembles de données numériques d'AIP. Il soutient donc la migration vers un environnement centré sur les données dans lequel les données et informations aéronautiques (AIP) seront fournies sous une forme structurée et numérique à l'aide de modèles d'échange d'informations (AIXM).

- 2.5.3 *DAIM-B1/3 - Fourniture d'ensembles de données numériques de terrain* : Cet élément consiste à remplacer les données de terrain existantes par des ensembles de données numériques de terrain. Il soutient la migration vers un environnement centré sur les données où les données de terrain seront fournies sous forme numérique et de manière structurée.
- 2.5.4 *DAIM-B1/4 - Fourniture d'ensembles de données numériques d'obstacles*: Cet élément consiste à remplacer les données existantes sur les obstacles par des ensembles de données numériques sur les obstacles, fournis sous une forme structurée et numérique à l'aide de modèles d'échange d'informations (AIXM).
- 2.5.5 *DAIM-B1/5 - Fourniture d'ensembles de données numériques de cartographie d'aérodrome* : Cet élément consiste à remplacer les données existantes de cartographie des aérodromes par des ensembles de données numériques de cartographie d'aérodrome, fournis sous une forme structurée et numérique à l'aide de modèles d'échange d'informations (AIXM).
- 2.5.6 *DAIM-B1/6 - Fourniture d'ensembles de données numériques de procédures de vol aux instruments* : Cet élément consiste à remplacer les données de procédures de vol aux instruments existantes par des ensembles de données numériques de procédures de vol aux instruments. En outre, il comprend un codage cohérent des procédures pour correspondre à l'intention de conception des procédures et assurer des trajectoires de vol plus reproductibles. L'application de nouvelles règles de codage des procédures de vol aux instruments limitera le nombre de terminaisons de trajectoire autorisées pour les procédures PBN, conformément aux spécifications de navigation PBN. Par conséquent, cet élément soutient la migration vers un environnement centré sur les données, dans lequel les données relatives aux procédures de vol aux instruments seront fournies sous une forme structurée et numérique à l'aide de modèles d'échange d'informations (AIXM).
- 2.5.7 *DAIM-B1/7 - Améliorations du NOTAM*: Afin de répondre aux besoins opérationnels des utilisateurs, il est essentiel de fournir des informations opportunes et adaptées. Pour ce faire, il faut affiner les critères permettant de s'assurer que les utilisateurs reçoivent les bonnes informations. Cet élément consiste à identifier des conditions opérationnelles claires dans lesquelles un NOTAM doit ou ne doit pas être émis, et à remplacer le NOTAM papier par une version numérique utilisant des modèles d'échange d'informations (AIXM).
- 2.6 Le bloc DAIM-B2 comprend cinq éléments ci-dessous avec un niveau de maturité soit de validation, soit de normalisation:
- ✓ DAIM-B2/1 - Diffusion d'information aéronautique dans un environnement SWIM ;
 - ✓ DAIM-B2/2 - Information sur la gestion quotidienne de l'espace aérien pour soutenir les vols et les flux ;
 - ✓ DAIM-B2/3 - Information aéronautique à l'appui des opérations dans l'espace aérien supérieur ;
 - ✓ DAIM-B2/4 - Besoins en information aéronautique adaptées à l'UTM ;
 - ✓ DAIM-B2/5 - Remplacement des NOTAM.

Réalignement du module prioritaire de l'AIM

- 2.7 Le plan d'action régional AFI de mise en œuvre du système de navigation aérienne a attribué au module B0-DATM la priorité 1, pour une mise en œuvre immédiate dans la région AFI. Suite au remplacement du fil DATM par le DAIM comme discuté ci-dessus, la priorité AIM doit être mise à jour et réalignée avec la 6ème édition du GANP.

3. ACTIONS DE LA REUNION

- 3.1 La réunion est invitée à:
- a) Prendre note des informations fournies dans ce document,
 - b) Prendre en compte le projet de conclusion formulé dans la note de travail WP5.1A

----- END -----